

A dark blue vertical bar is on the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right from this bar, containing the date.

08/12/2021

Note de synthèse des informations financières essentielles

Ville de Saint Gilles Croix de Vie

Table des matières

1 Fondamentaux et grands équilibres du Budget 2022.	5
Préambule	5
Point de marché	5
La trésorerie	5
La rupture brutale	5
1.1 La structure du Budget 2022 et son évolution	7
1.2 Les dépenses de fonctionnement	8
1.2.1 L'évolution en 2022	8
1.2.2 La prévision.....	9
1.3 Les recettes de fonctionnement	9
1.3.1 L'évolution en 2022	9
1.3.2 La prévision.....	10
1.4 Les dépenses d'équipement.....	10
1.5 Les recettes d'investissement	11
1.6 L'équilibre et les ratios 2022	11
1.6.1 La Capacité d'Autofinancement	11
1.6.2 Le financement prévisionnel des investissements.....	12
1.7 La gestion de la dette	12
1.7.1 Le ratio de désendettement.....	12
1.7.2 L'encours de dette.....	13
1.7.3 La structure de l'encours	13
1.7.4 L'extinction de la dette visée.....	13
2 Les crédits des politiques publiques.....	14
3 Les budgets annexes.....	14
3.1 Stationnement.....	14
3.2 Transports Urbains	14
3.3 Lotissements.....	15
4 Consolidation.....	15
4.1 Budgets consolidés.....	15
4.2 Dettes consolidées au 01/01/2022	15
4.3 Etat du personnel au 01/01/2022	16
4.4 Les autorisations de programme avec crédits de paiement du budget principal.....	17

INTRODUCTION

Après deux années de budget basées où la souplesse et l'agilité étaient nos maîtres mots pour nous adapter aux répercussions de la crise sanitaire sur nos finances, ce budget 2022 s'inscrit dans un retour à la normale dans nos prévisions, notamment concernant nos recettes.

Ce budget reprend les grandes lignes du rapport d'orientations budgétaires présenté début novembre. Il permettra à la fois de poursuivre notre politique volontariste au service des gillocruciens, et de maintenir un niveau d'investissement soutenu pour notre Ville notamment concernant la voirie et nos bâtiments.

Le budget est divisé en deux sections, dont la présentation doit être équilibrée, et enregistre les flux financiers de l'exercice concernant :

- Le fonctionnement relatif à la vie quotidienne des services,
- L'investissement qui retrace le patrimoine de la collectivité.

En section de fonctionnement :

Les principales dépenses concernent le fonctionnement des services publics, les frais liés au personnel, les intérêts des emprunts contractés et les participations ;

Les principales recettes se répartissent en trois groupes :

- Les produits du domaine et des services,
- Les subventions de l'Etat (dotations),
- Les impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, etc.).

En section d'investissement :

Les dépenses concernent principalement le remboursement du capital emprunté, les travaux, les acquisitions ;

Les recettes se répartissent en trois groupes :

- Les subventions provenant de l'Etat, de la Région, du Département et des différents organismes,
- Les emprunts,
- L'autofinancement.

Les grands équilibres budgétaires de la Ville reposent sur la relative stabilisation des dotations de l'Etat.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Une capacité d'autofinancement permettant d'entreprendre et d'équiper la Commune,
- Une tendance pour la Ville à recourir à l'emprunt de façon limitée,
- Un ratio de désendettement permettant d'envisager un recours à l'emprunt plus important en cas de nécessité impérieuse.

Après intégration de l'ensemble de ces éléments, le budget primitif 2022 du budget général s'élève à :

- Section de fonctionnement : 14 674 362,70 €

- Section d'investissement : 7 654 240,72 €.

Le budget communal, établi par nature, n'intègre pas encore les résultats du compte administratif 2021, ces derniers n'étant pas connus, ni officialisés

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

1 Fondamentaux et grands équilibres du Budget 2022.

Préambule

La crise sanitaire et économique liée au Covid-19 a considérablement affecté le budget communal depuis deux ans, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Point de marché

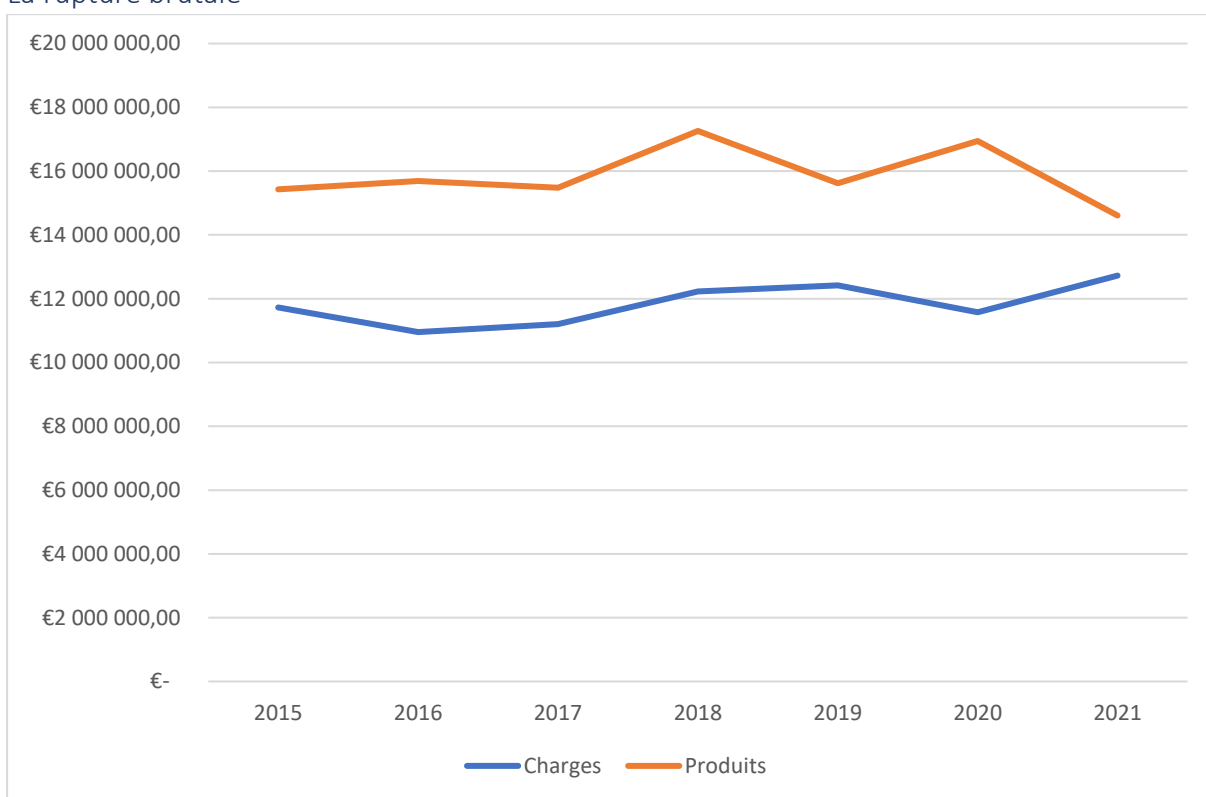
L'année 2022 devrait être marquée par la confirmation du rebond de l'économie malgré quelques incertitudes à moyen terme qui va entraîner une stabilisation des recettes de fonctionnement.

Il est très peu probable que la Banque centrale européenne relève ses taux d'intérêt l'année prochaine en raison d'une inflation encore trop faible. La Banque Centrale Européenne continuera de recourir au programme d'urgence d'achats d'actifs pour maintenir les conditions d'emprunt à un niveau faible.

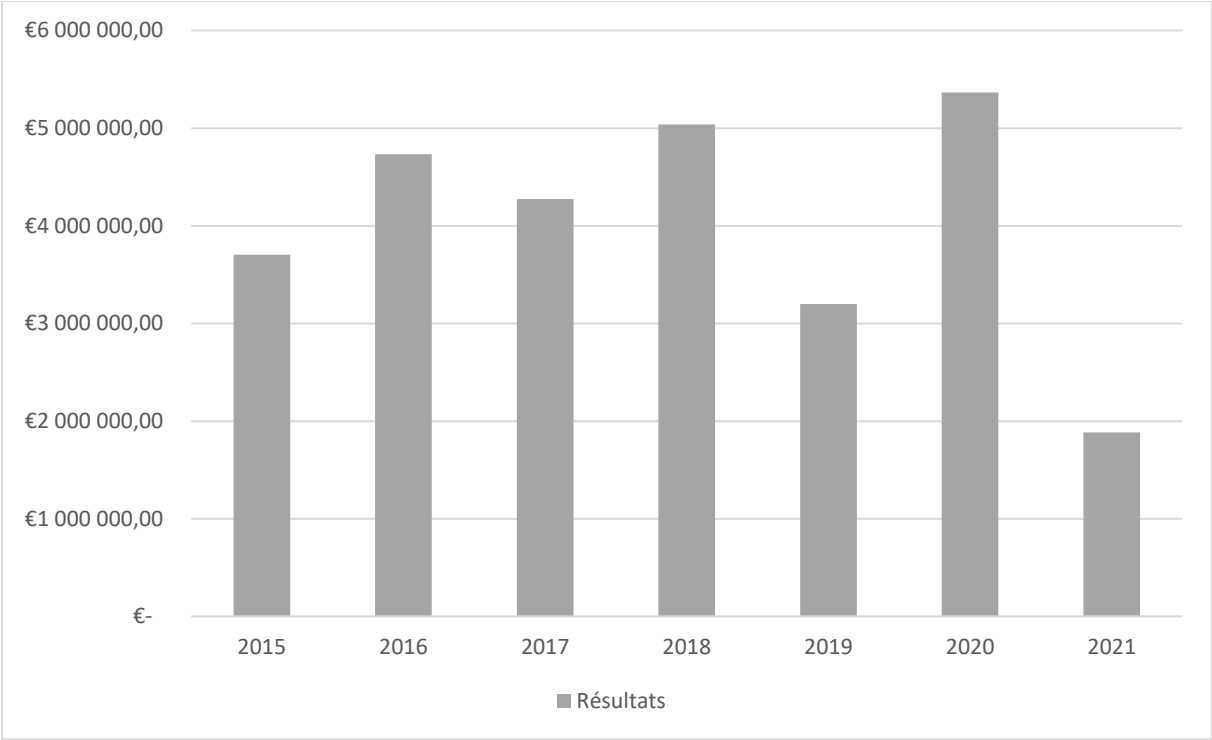
La trésorerie

L'arrêt de l'activité économique a marqué une chute brutale des recettes du secteur public local. Les excédents et le lissage du paiement des dépenses ont permis à la Ville de ne pas souscrire de ligne de trésorerie.

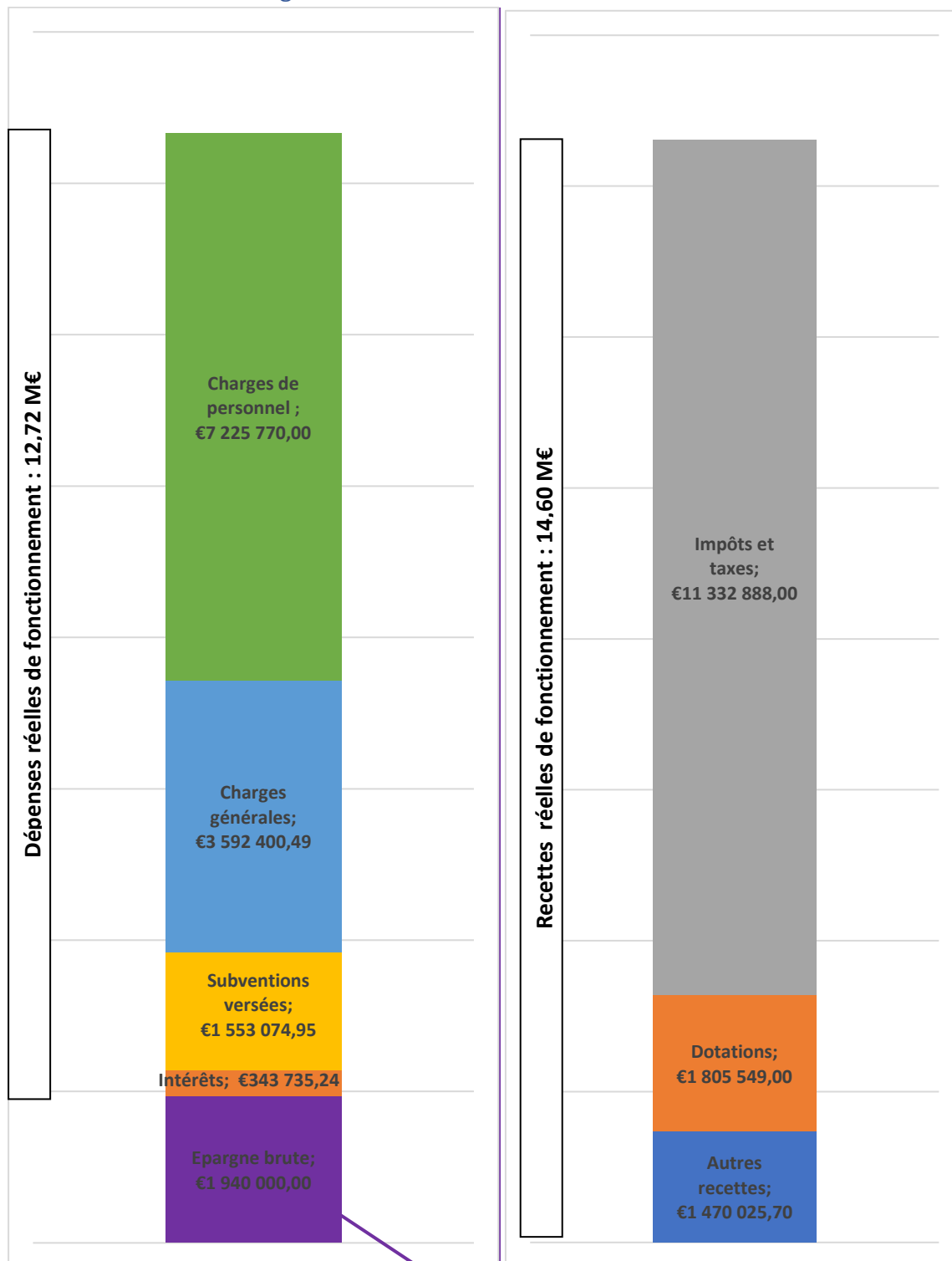
La rupture brutale

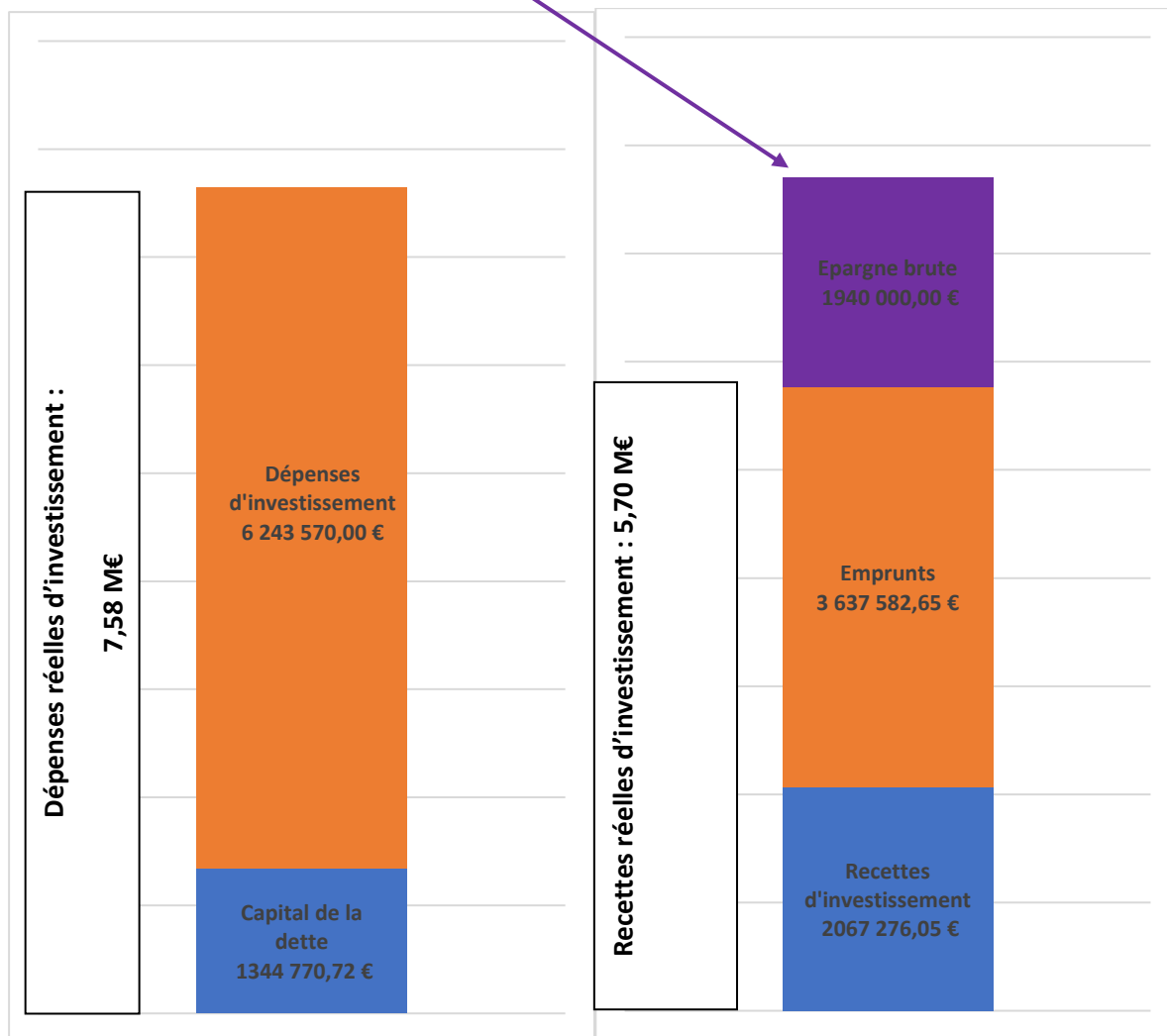


Ce graphique traduit clairement l'évolution des charges et des produits (Comptes Administratifs de 2015 à 2020 et budget prévisionnel en 2021) et la difficulté de maintenir les équilibres.



1.1 La structure du Budget 2022 et son évolution





1.2 Les dépenses de fonctionnement

1.2.1 L'évolution en 2022

La progression des charges réelles de fonctionnement s'explique quant à elle principalement par :

- l'impact sur une année pleine du Centre Municipal de Santé (création de 3 postes de médecins et de 2 secrétaires médicales) cependant les charges seront en partie compensées par le produit des consultations et de prestations annexes.
- la création de deux contrats aidés pour renforcer l'équipe des services techniques,
- la prise en compte de l'augmentation du SMIC, des évolutions salariales et les évolutions des carrières.

Par rapport aux inscriptions 2021, les crédits ouverts du chapitre 65 baissent : le crédit de 231 758 € pour permettre l'exploitation du GILLOBUS n'est pas maintenu (transfert de la compétence à l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie) tout comme la subvention versée à la société exploitant CINEMARINE.

Le montant de la mise à disposition du personnel aux différentes associations conventionnées est estimé comme suit :

- Association pour la promotion de la Bibliothèque : 36 156,00 € ;
- Centre Socio Culturel : 66 741,80 € ;
- Office Municipal des Sports : 46 533,15 €.

Le fait d'avoir renégocié une partie de la dette et de ne pas avoir mobilisé d'emprunts depuis 2019 les charges financières régressent. La réduction des taux d'intérêt et la restructuration de la dette réalisée en 2015 (résorption de l'emprunt structuré) et la renégociation d'une partie de la dette en 2019 explique cette évolution favorable pour les finances de la collectivité.

Le poids des charges financières sur la proportion des charges de fonctionnement a donc fortement diminué.

1.2.2 La prévision

	2022
<i>011-Charges à caractère général</i>	3 592 400,49 €
<i>012-Charges de personnel</i>	7 225 770,00 €
<i>65-Autres charges de gestion courante</i>	1 553 074,95 €
<i>66-Charges financières</i>	343 735,24 €
<i>67-Charges exceptionnelles</i>	0,00 €
<i>68-Dotations aux provisions</i>	0,00 €
<i>014-Atténuation de produits</i>	10 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	12 724 980,68 €

1.3 Les recettes de fonctionnement

1.3.1 L'évolution en 2022

Il convient de relever les points suivants :

- l'augmentation du chapitre 70 se justifie par l'encaissement des consultations réalisées par les médecins du Centre Municipal de Santé.
- Le produit des contributions directes a été calculé sur une hypothèse d'évolution des bases de 2,20 % l'an qui inclut l'évolution physique et l'évolution nominale des bases. Cette hypothèse se veut prudente et réaliste par rapport aux évolutions constatées ces dernières années. Les taux seront augmentés de l'ordre de 1% pour 2022 (de manière à dégager des marges de manœuvre nécessaires au financement des investissements de la Commune). Rappelons que les éléments d'information, fournis par les services de l'Etat, rendent difficile toute forme de projection sur l'évolution des bases d'imposition. La réforme fiscale, et plus particulièrement celle de la taxe d'habitation, soulève toujours beaucoup de questionnements dans son application à moyen terme, dans sa pérennisation et à ses conséquences sur les dotations à venir.
- La taxe d'électricité : le SYDEV en sera le seul bénéficiaire.

- Il est proposé d'inscrire le crédit de 800 000 € pour les prélèvements sur le produit des jeux du casino.
- Le marché de l'immobilier étant toujours actif, il est proposé d'augmenter le crédit à 950 000 €. Les Droits de Mutation sont étroitement liés au contexte économique général et au contexte local du marché foncier.
- D'une manière globale, le montant des dotations de la communauté de communes subit une régression suite au transfert de la compétence « transports urbains ».
- Des directives de l'Etat sont attendues concernant la DGF dont l'attribution annuelle pourrait être stabilisée. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR).
- Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation : l'objectif est de mieux coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires et donc de tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production sur ces derniers.

1.3.2 La prévision

	2022
<i>70-Produits des services</i>	692 080,95 €
<i>73-Impôts et taxes</i>	11 332 888,00 €
<i>74-Dotations et participations</i>	1 805 549,00 €
<i>75-Autres produits de gestion courante</i>	359 000,00 €
<i>76-Produits financiers</i>	194 444,75 €
<i>77-Produits exceptionnels</i>	- €
<i>78-Reprise sur amortissements/provisions</i>	- €
<i>013-Atténuation de charges</i>	224 500,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	14 608 462,70 €

1.4 Les dépenses d'équipement

Dépenses réelles d'investissement par opération	BP 2022
Pistes cyclables	477 500,00 €
PAE de la Grange	23 148,00 €
Centre Socio Culturel	30 000,00 €
Cimetières	12 000,00 €
Bâtiments sportifs	1 003 500,00 €
Bâtiments culturels	280 000,00 €
Bâtiments techniques	444 000,00 €
Bâtiments administratifs	15 000,00 €
Bâtiments scolaires	52 000,00 €
Plages	20 000,00 €
Espaces Verts	135 000,00 €
Véhicules	50 000,00 €
Informatique et téléphonie	100 000,00 €
Voirie	1 030 000,00 €

Pompidou/Gorin/Greniers	49 000,00 €
Eclairage public	80 000,00 €
Fibre	488 200,00 €
Immeuble de rapport	550 000,00 €
Eglises	213 200,00 €
Les Rimajures	695 000,00 €
Réserves foncières	25 000,00 €
Prospective	82 059,00 €
Plateforme d'échange multimodale	70 000,00 €
Contrat Environnement Littoral	39 600,00 €
Total	5 960 207,00 €
Autres dépenses	283 363,00 €
Total	283 363,00 €
Total général	6 243 570,00 €

Les autorisations de programme avec crédits de paiement sont annexées. Celles qui ne sont pas inscrites dans les tableaux joints sont closes.

1.5 Les recettes d'investissement

Il convient de relever les points suivants :

- Un produit des cessions d'immobilisations à hauteur de 1 435 000 € (vente de Cinémarine) ;
- L'inscription d'un emprunt de 3 637 582,65 € ; ce montant sera adapté en fonction de l'inscription des résultats 2021 et des éventuelles subventions à intervenir.

1.6 L'équilibre et les ratios 2022

1.6.1 La Capacité d'Autofinancement

	2022
Dépenses à retenir	12 724 k€
Recettes à retenir	14 654 k€
Capacité d'Autofinancement brute	1 930 k€
Capital remboursé de l'exercice	1 344 k€
Capacité d'Autofinancement nette	586 k€

Les montants sont arrondis

Au regard des investissements importants développés par la ville et des charges induites par le développement des services, il est logique de constater une diminution de la capacité d'autofinancement de la ville qui s'établit à 586 k€ au Budget 2022.

1.6.2 Le financement prévisionnel des investissements

	2022
Financement propre disponible	6 290 k€
<i>CAF Nette</i>	<i>586 k€</i>
Recettes réelles d'investissement	5 704 €
<i>Dont Chapitre 10 - dotations (hors 1068)</i>	<i>545 k€</i>
<i>Dont Cessions</i>	<i>1 435 k€</i>
<i>Dont Prêts/remboursements des avances</i>	<i>3 637 k€</i>

Les montants sont arrondis

Ce tableau permet de suivre les postes qui participent au financement de l'investissement (remboursement de la dette exclue).

1.7 La gestion de la dette

1.7.1 Le ratio de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

	2022
Dette estimée au 31/12	14 405 k€
CAF Brute	1 930 k€
Ratio de désendettement	7,46

Au regard des inscriptions requises par la politique d'investissements soutenue que la Ville souhaite mettre en œuvre en 2022, la capacité de désendettement prévisionnelle est maintenue à moins de huit années. Ce ratio devrait être meilleur en fin d'exercice compte tenu de la reprise des résultats 2021 à venir d'une part, et en fonction du taux d'exécution des crédits d'investissement d'autre part, comme cela a été simulé dans les perspectives pluriannuelles présentées dans le rapport d'orientations budgétaires.

1.7.2 L'encours de dette

Caractéristiques de la dette au 01/01/2022

Encours	13 917 240,45	Nombre d'emprunts *	16
Taux actuariel *	2,70%	Taux moyen de l'exercice	2,67%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2022

Annuité	1 715 836,49	Amortissement	1 344 770,72
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	371 065,77	ICNE	265 239,29

1.7.3 La structure de l'encours

	■ Fixes	■ Variable	Total
Encours	13 695 573,85	221 666,60	13 917 240,45
%	98,41%	1,59%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 3 mois	2 ans, 3 mois	6 ans, 3 mois
Duration	5 ans, 7 mois	2 ans, 3 mois	5 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	15	1	16
Taux moyen	2,70%	0,45%	2,70 %

1.7.4 L'extinction de la dette visée

	Dette constituée au 31/12/2022	Nouvelle dette au 31/12/2022	Dette globale
2022	12 572 469,73 €	3 637 582,65 €	16 210 052,38 €

L'objectif est de ne pas souscrire de nouveaux emprunts cette année.

2 Les crédits des politiques publiques

Opération	2022
Ville accueillante au service de la population	357 148,00 €
Habitat	30 148,00 €
Education	52 000,00 €
Moyens généraux	275 000,00 €
Ville solidaire: encourager et soutenir le dynamisme associatif	2 221 700,00 €
Culture et patrimoine	1 188 200,00 €
Sport éducatif et loisirs	1 003 500,00 €
Vie en société	30 000,00 €
Ville naturelle : Cadre de vie et qualité environnementale	3 664 722,00 €
Aménagement urbain	1 213 659,00 €
Espaces de proximité	1 622 200,00 €
Citoyenneté / tranquillité publique	281 363,00 €
Transition vers les mobilités douces	547 500,00 €
Total budget général	6 243 570,00 €

3 Les budgets annexes

3.1 Stationnement

Stationnement	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif	119 007,64 €	119 007,64 €
Total	119 007,64 €	119 007,64 €
Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif	31 407,00 €	31 407,00 €
Total	31 407,00 €	31 407,00 €
Total du budget	150 414,64 €	150 414,64 €

Des dépenses d'équipement ne sont pas envisagées cette année.

3.2 Transports Urbains

Ce budget est transféré à l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

3.3 Lotissements

Lotissements	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif	2 225 237,98 €	2 225 237,98 €
Total	2 225 237,98 €	2 225 237,98 €
Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif	2 217 841,98 €	2 217 841,98 €
Total	2 217 841,98 €	2 217 841,98 €
Total du budget	4 443 079,96 €	4 443 079,96 €

Le budget enregistre la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces verts au niveau de la zone du lycée.

4 Consolidation

4.1 Budgets consolidés

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	14 674 362,70 €	7 654 240,72 €	22 328 603,42 €
Lotissements	2 225 237,98 €	2 217 841,98 €	4 443 079,96 €
Stationnement	119 007,64 €	31 407,00 €	150 414,64 €
	17 018 608,32 €	9 903 489,70 €	26 922 098,02 €

4.2 Dettes consolidées au 01/01/2022

Budgets	Libellé	Au 1er janvier 2022
LOTISSEMENTS	LOTISSEMENTS	2 094 600,00
PRINCIPAL	BUDGET PRINCIPAL	13 917 240,45
STATIONNEMENT	REGIE POUR LE STATIONNEMENT DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	257 879,73
TU	TRANSPORTS URBAINS	0,00 *
	TOTAL	16 269 720,18

* l'avance remboursable du budget principal au budget annexe « Transports Urbains » sera intégralement remboursé par la communauté d'agglomération du pays de Saint Gilles Croix de Vie.

4.3 Etat du personnel au 01/01/2022

	Emplois budgétaires
Emplois fonctionnels	2
Filière administrative	40
Filière technique	69
Filière sociale	5
Filière sportive	3
Filière culturelle	2
Filière animation	11
Filière police	7
Agents non titulaires	26
Total	165

4.4 Les autorisations de programme avec crédits de paiement du budget principal.

0024 PAE DE LA GRANGE	TOTAL	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021	CP 2022
TRAVAUX	409 268,12 €	56 611,80 €	9 159,54 €	0,00 €	70 265,93 €	0,00 €	45 296,33 €	204 786,52 €	23 148,00 €
TOTAL	409 268,12 €	56 611,80 €	9 159,54 €	0,00 €	70 265,93 €	0,00 €	45 296,33 €	204 786,52 €	23 148,00 €

23 CONTRAT ENVIRONNEMENTAL LITTORAL	TOTAL	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021	CP 2022
TRAVAUX	1 233 881,18 €	87 137,17 €	3 284,40 €	19 479,60 €	12 840,00 €	10 860,00 €	855 214,47 €	147 096,17 €	18 385,99 €	39 983,38 €	39 600,00 €
TOTAL	1 233 881,18 €	87 137,17 €	3 284,40 €	19 479,60 €	12 840,00 €	10 860,00 €	855 214,47 €	147 096,17 €	18 385,99 €	39 983,38 €	39 600,00 €

01321 PLATEFORME ECHANGE MULTIMODALE	TOTAL	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021	CP 2022
ETUDES	952 765,92 €	47 460,00 €	13 860,00 €	21 150,00 €	8 850,00 €	791 445,92 €	70 000,00 €
TOTAL	952 765,92 €	47 460,00 €	13 860,00 €	21 150,00 €	8 850,00 €	791 445,92 €	70 000,00 €

0129 RIMAJURES	TOTAL	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	CP 2021	CP 2022
TRAVAUX	1 462 063,72 €	0,00 €	12 366,02 €	32 636,96 €	8 263,94 €	18 796,80 €	730 000,00 €	660 000,00 €
TOTAL	1 462 063,72 €	0,00 €	12 366,02 €	32 636,96 €	8 263,94 €	18 796,80 €	730 000,00 €	660 000,00 €

0126 SALLE MARIE DE BEUCAIRE	TOTAL	CP 2021	CP 2022
TRAVAUX	700 000,00 €	150 000,00 €	550 000,00 €
TOTAL	700 000,00 €	150 000,00 €	550 000,00 €

0127 EGLISE SAINTE CROIX	TOTAL	REALISE 2020	CP 2021	CP 2022
TRAVAUX	378 586,91 €	4 386,91 €	361 000,00 €	13 200,00 €
TOTAL	378 586,91 €	4 386,91 €	361 000,00 €	13 200,00 €